



## PROGRAMMATION À L'INTÉRIEUR

La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! informe ses citoyens que le bureau municipal sera exceptionnellement fermé le jeudi 4 juin en raison de formations et de mises à jour administratives.



**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**  
(Information à l'intérieur)



**PÉRIODE DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES**  
(Information à l'intérieur)

**BUREAU MUNICIPAL  
FERMÉ LE MERCREDI 24 JUIN  
EN RAISON DU CONGÉ**



**LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**  
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717  
Site Internet : [www.saintlouisduhaha.com](http://www.saintlouisduhaha.com)  
Courriel : [municipalite@saintlouisduhaha.com](mailto:municipalite@saintlouisduhaha.com)  
Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

**Séance du conseil municipal lundi 1<sup>er</sup> juin à 20 heures  
à la salle municipale**

### Table des matières

Ordre du jour	2-3
Info de votre mairesse	4
Saviez-vous	5
Règlementation piscines	6-7
Organismes et comités	8
Fête nationale	9
Projet Circonflexe	10
Activités en juin	11
Info-Biblio	12
RIDT vous informe	13
Information Sûreté Québec	14
Qui fait quoi à Saint-Louis-du-Ha! Ha!	15
Calendrier	16
3 <sup>e</sup> versement de taxes 15 juin 2026	
Séance spéciale du dépôt du bilan à 19h à la salle municipale 15 juin 2026	



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0  
Téléphone : 418-854-2260      Télécopieur : 418-854-0717

Le 1<sup>er</sup> juin 2026

- 1- **MOT DE BIENVENUE**
- 2- **CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**
- 5- **SUIVI DES DOSSIERS**
- 6- **APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**
- 7- **CORRESPONDANCE :**
- 8- **AFFAIRES FINANCIÈRES**
  - 8.1 Demande d'aide financière présentée par le Fonds Jeunesse Témiscouata 2026
  - 8.2 Acceptation des obligations municipales et engagement financier, programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)
- 9- **GREFFE ET ORGANISATION**
  - 9.1 Autorisation de signature
  - 9.2 Embauche d'une personne ressource externe en ressources humaines
- 10- **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
  - 10.1 Autorisation de signature pour le contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec la CAUREQ
- 11- **TRAVAUX PUBLICS :**
  - 11.1 Engagement d'un employé saisonnier aux travaux publics
  - 11.2 Nomination d'un contremaître de voirie
  - 11.3 Installation d'une signalisation de type trois-arrêts à l'intersection de Commerciale et Gauvin.
- 12- **URBANISME :**

**13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

13.1 Résolution pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour

13.2 Tarification camp de jour 2026

**14- CAMPING DU LAC DÔLE**

14.1 Engagement d'un préposé à l'accueil et à l'entretien au Camping du lac Dôle

14.2 Achat remplacement toile de piscine pour le Camping du lac Dôle

**15- AFFAIRES DIVERSES :**

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

# Infos de votre mairesse

Mes chers citoyens,

Le mois de juin débute sous le signe de la mobilisation, de la fierté et du dynamisme dans notre communauté.

Le 11 mai dernier, plusieurs citoyens se sont réunis afin de démontrer leur appui au maintien des services d'obstétrique à l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac. Le Témiscouata était bien représenté et j'en suis extrêmement fière. Je tiens également à souligner la belle participation des citoyens de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, qui se sont déplacés pour faire entendre leur voix. Cette mobilisation témoigne de notre solidarité et de notre attachement à des services de santé accessibles pour nos familles et notre région.

Je souhaite aussi revenir sur la relance d'Aster, dont l'activité tenue ce week-end (le 23 mai) a connu un véritable succès. L'enthousiasme des participants et la belle énergie qui régnaient lors de l'événement démontrent tout le potentiel de cette belle initiative. Félicitations à toutes les personnes impliquées dans cette réussite.

Par ailleurs, je vous rappelle que le dépôt du bilan aura lieu le 15 juin prochain. J'invite toute la population à y assister afin d'avoir l'heure juste sur nos finances.

Enfin, avec l'arrivée des belles journées d'été, je vous encourage à profiter pleinement de notre magnifique région. Que ce soit pour relaxer, se rassembler ou découvrir nos attraits locaux, notre beau camping du Lac Dole demeure un endroit où il fait bon vivre et passer du bon temps en famille ou entre amis.

Je vous souhaite un bel été.

Votre mairesse,  
Mélissa Lord



## SAVIEZ-VOUS ...

### DÉBUT DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Les vidanges sont planifiées et gérées par la RIDT, mais elles sont réalisées par un entrepreneur, Simetech Environnement, en conformité avec la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements municipaux.

**La vidange de toutes installations septiques est obligatoire** au moins tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans pour une résidence saisonnière.

Celle-ci est prévue et payée par la taxe de service émise par la municipalité, selon la fréquence prédéterminée.

La RIDT et Simetech Environnement conviennent d'une planification pour effectuer l'ensemble des vidanges prévues dans l'année sur les 19 municipalités pour l'année en cours, les dates peuvent cependant varier en fonction de l'avancement général des travaux.

Pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha, **les dates prévues sont du 29 juin au 9 juillet 2026.**

**La RIDT envoie un courrier environ 2 semaines à l'avance** à chaque propriétaire concerné par la vidange cette année. Si le propriétaire souhaite être présent, il peut prendre un rendez-vous auprès de l'entrepreneur.

Pour que la vidange soit réalisée dans les meilleures conditions, **tous les couvercles de fosses septiques ou de puisards doivent être accessibles**, c'est-à-dire dégagés de tout obstacle, terre, gazon, etc.

Si les couvercles ne sont pas dégagés pour la vidange ou que l'accès n'est pas possible, le deuxième passage n'aura pas lieu aussitôt.

### NOUVELLE SIGNALISATION

Au courant du mois de juin, la municipalité procédera à l'installation de nouveaux arrêts obligatoires (3 stops) afin d'améliorer la sécurité à l'intersection du cimetière et de l'ancienne caserne. Il s'agit d'un secteur très fréquenté par les piétons notamment les enfants qui se déplacent pour l'école et le camp de jour.



### AVIS À LA VIGILANCE ET AU CIVISME

Concernant la rue Raymond, plusieurs citoyens ont formulé des plaintes justifiées au sujet des excès de vitesse observés. Rappelons qu'il s'agit avant tout une rue résidentielle ou la prudence doit être de mise. Nous constatons également que certains automobilistes adoptent de façon répétitive des comportements problématiques malgré les nombreux rappels effectués. Dans l'obligation d'assurer la sécurité des citoyens, la Municipalité n'hésitera pas à mettre en place les mesures nécessaires afin de corriger la situation en collaboration avec les autorités compétentes.

Nous demandons donc à tous les automobilistes de faire preuve de vigilance, de respect et de gros bon sens afin d'assurer la sécurité de tous.

Merci de votre collaboration.



**REGLÈMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELES**  
Document-synthèse résumant les normes du règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens

## CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécuritaires.

Adapté en 2010, le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telle que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du **Règlement** et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- Construire, installer ou remplacer une piscine`
- Installer un plongoir;
- Construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

## RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1.2 m ;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



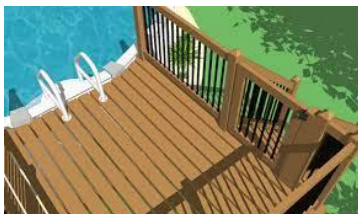
## RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits.

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté intérieur de l'enceinte, à au moins 1.5 m de hauteur.



Suite....

## CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1.2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1.4 m de hauteur,

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



## PISCINE RÉSIDENNELLE DÉMONTABLE, HORS-TERRE ET CREUSÉE

N'oubliez pas de faire une demande d'un certificat d'autorisation pour implanter votre piscine, voici les informations requises pour faire une telle demande :

- 1) Formulaire de demande dûment rempli;
- 2) Un plan d'implantation indiquant l'endroit de la piscine, ses équipements, de la plate-forme donnant accès à la piscine, l'emplacement de tout bâtiment existant, les distances entre la piscine et les lignes de terrain;
- 3) La dimension de la piscine;
- 4) La hauteur de la piscine.

Référence : Règlement sur les permis et certificats # 2015-376, art.5.1.5.11 contenus d'une demande selon le type de certificat.

### Visite de l'inspectrice régionale :

À partir du 25 juin prochain, madame Lise Beaulieu inspectrice régionale visitera les propriétaires qui n'ont pas été inspectés l'année passée qui possèdent des piscines dans la municipalité.

### Date pour se conformer à la réglementation :

La date limite pour mettre aux normes votre clôture et vos installations de piscine (creusée, semi-creusée ou hors terre) au Québec est le 30 septembre 2027.

# Organismes et loisirs

## **CERCLE DES FERMIÈRES**

Un grand merci à tous et à toutes d'avoir été si nombreux à notre exposition de mai dernier. Votre présence nous a fait chaud au cœur !

Notre prochaine rencontre aura lieu le 8 juin. Il s'agira de notre assemblée générale annuelle (AGA) et de notre dernière réunion avant la pause estivale. Pour celles qui le désirent, un dîner sera servi sur place (pensez à réserver votre repas auprès de Marguerite).

Nous vous souhaitons un excellent été et de très bonnes vacances. On se retrouve en pleine forme dès le mois de septembre !

---

## **CHEVALIERS DE COLOMB**

Les Chevaliers de Colomb invitent leurs membres à la réunion mensuelle, le jeudi 11 juin à 19h30 à la salle municipale. Venez en grand nombre.

Bienvenue à tous les membres !

---

## **CAMP DE JOUR**

### **RENCONTRE DE PARENTS**

La rencontre de parents aura lieu le mercredi 10 juin à 19 heures au Centre des loisirs. Cette rencontre sera l'occasion de rencontrer les animatrices et avoir des informations sur le fonctionnement du camp de jour cet été.

L'équipe d'animation

---

## **LIGUE DE BALLE LENTE MASCULINE DU KRTB**

Vous êtes invités à venir assister à la partie locale de notre équipe de St-Louis.

Jeudi 4 juin

Rivière-Bleue vs St-Louis à 20h

*VENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE*

---

## **ÉCOLE GEORGES-GAUVIN**

### **APPEL AUX DONS DE VIVACES ET DE PLANTES VERTES**

Au courant du mois de juin, l'école Georges-Gauvin organisera une vente de vivaces, de plantes vertes et de semis. Si vous avez des plants à partager ou à diviser dans vos plantes bandes, votre générosité sera grandement appréciée! Les dons peuvent être apportés à l'école durant les heures d'ouverture.

Merci de contribuer au milieu de vie scolaire !



## COMITÉ DES LOISIRS



### FÊTE NATIONALE

Venez fêter la Fête nationale avec nous le mardi 23 juin dès 16 heures dans le stationnement du bureau municipal. Des activités familiales seront organisées. Les amateurs de hockey sont les bienvenus.

Cette année, la thématique commémorative mettra à l'honneur le **75e anniversaire de naissance de Guy Lafleur**.

17h : Souper



20 h : Soirée musicale  
avec Mathieu Dubé  
et feu de joie



### PARTENAIRES DE LA FÊTE NATIONALE

En partenariat avec:

Québec

Présentateur officiel

Hydro Québec

SAQ

## NOUVEAUTÉ À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



### C'est quoi circonflexe ?

Circonflexe a pour mission de permettre une meilleure accessibilité aux équipements, notamment par la mise en place de points de service offrant gratuitement du matériel durable, sécuritaire et adapté, afin de promouvoir et de soutenir durablement la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois.

Ici à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, nous sommes maintenant un point de service. Ce que l'on entend par point de service fixe c'est un lieu, un établissement qui offre du prêt d'équipement circonflexe via un comptoir de prêt.

### Équipements disponibles

Vélos à assistance électrique

Fatbike adulte

Vélo d'équilibre

Raquette de tennis adulte

Fatbike enfant

Casque à vélo

Spikeball

BMX enfant

Raquette de pickleball

Casque de hockey

### Fonctionnement pour les prêts d'équipements ?

Les prêts d'équipements peuvent être à la demi-journée, à la journée. Vous devez appeler au bureau municipal au 418-854-2260 poste 103 pour en faire la réservation. Un délai de 12 heures devrait être respecté pour faire la réservation. Possibilité de faire des réservations pour la fin de semaine. Toutes les réservations devront être faites avant le jeudi à midi.

Pour savoir les points de service disponibles dans le Témiscouata, rendez-vous sur : Circonflexe Témiscouata.



# INVITATION À TOUS / ACTIVITÉS POUR LE MOIS DE JUIN

## Saint-Louis-du-Ha! Ha!

16 juin | 13h30 a 15h

Salle Municipale, 95 rue Saint-Charles



Nous vous invitons a un moment chaleureux et convivial, ouvert a toute la population!

Venez apprendre, échanger et créer des liens autour d'un bon café. Que ce soit pour obtenir de l'aide avec votre tablette ou votre cellulaire, découvrir des trucs numériques ou simplement jaser, cette rencontre est pour vous!

Cette initiative est réalisée en partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le cadre de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent.

Avec la participation financière de :



**L'association Chasse et Pêche du Témiscouata  
vous invite à son**

**57<sup>e</sup> TOURNOI DE PÊCHE PROVINCIAL**

**le samedi 20 juin et dimanche 21 juin 2026  
au Lac Témiscouata (Parc Clair-Soleil)**



Inscription en ligne jusqu'au 18 juin 2026

Il sera également possible de vous inscrire sur place, le matin même du tournoi,  
à l'agora du parc Clair-Soleil de Cabano, avant votre départ.

**Prix et bourses : 3500\$ en bourses**

Nombreux prix de présence parmi les inscriptions  
dont une chaloupe Princecraft avec moteur Yamaha

**Coûts :**

-  Carte de membre (obligatoire) : 25 \$
-  Inscription au tournoi provincial : 50 \$

**Souper Méchoui sur place au coût de 25\$/adulte et 10\$/enfant de moins de 12 ans**

**Pour plus d'informations: [www.facebook.com/chassepechetemis](https://www.facebook.com/chassepechetemis)**



**INSCRIPTION**



[chassepechetemis.ca](https://chassepechetemis.ca)

**HORAIRE : Pour le mois de juin**  
**mercredi 18h30 à 20h**  
**FERMÉS: le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet**

## **Nouvelle procédure des demandes spéciales / réservation PEB (prêts entre bibliothèques)**

1. La nouvelle procédure est affective depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier.
2. Un usager peut effectuer un maximum de 5 demandes spéciales / réservations simultanées.
3. Vous avez 15 jours pour récupérer vos documents. Passé ce délai, la réservation sera annulée et les documents remis en circulation.
4. La durée du prêt est de 21 jours, prenant effet à compter de la réception du document.
5. Le renouvellement est possible à condition qu'aucune réservation ne soit en cours.

### **Saviez-vous...**

#### **Des bébés et des livres : la lecture chez les tout-petits**

De nombreuses études montrent que l'initiation à la lecture et au livre à tout intérêt à démarrer dès la petite enfance. La familiarisation avec l'objet livre puis l'intégration de schémas narratifs à travers la lecture des courtes histoires constituent une première étape vers le monde de l'écrit.

Réf : [www.hello-merlin.com](http://www.hello-merlin.com)



#### **Chute à livres**

La bibliothèque municipale met à votre disposition une chute à livres accessible à l'extérieure du bâtiment afin de faciliter le retour des documents en dehors des heures d'ouvertures.

Nous vous invitons à y déposer vos livres empruntés de façon sécuritaire.

Merci de votre collaboration et bonne lecture à tous !

#### **Donner le goût de lire**

Donner le goût de lire à son enfant, c'est lui ouvrir deux formidables voies d'accès pour grandir et se construire. D'abord celle de la connaissance : le monde de l'écrit est celui de l'information, mais aussi de l'analyse et de la pensée. Ensuite celle de l'imaginaire avec ces infinies possibilités de mondes, d'espaces et de personnages qui sont autant d'expériences humaines. C'est un extraordinaire laboratoire d'observation qui ouvre des perspectives, suscite des émotions et des réflexions.

Réf : [www.hello-merlin.com](http://www.hello-merlin.com)





Collecte des  
**ENCOMBRANTS**

La prochaine collecte d'encombrants est prévue entre la **fin juin** et le **début juillet 2026**.

La prochaine collecte d'encombrants est prévue entre la **fin juin** et le **début juillet 2026**.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** entre le **lundi 1er juin** et le **vendredi 19 juin 2026**.

Pour Saint-Louis-du-Ha! Ha!, la journée prévue est le **lundi 29 juin**.

Période d'inscription: du 1er au 19 juin 2026

Vous pouvez vous inscrire:

En ligne : [ridt.ca/services-ridt/collecte-des-encombrants](http://ridt.ca/services-ridt/collecte-des-encombrants)

Par téléphone : 1 866 789-7438 ou 418 853-2220

Les matériaux doivent être déposés en bordure de chemin la veille de la date prévue.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 19 juin, même si la collecte n'a pas encore eu lieu. Aucun ramassage ne sera effectué à une adresse non inscrite.

Quelques exemples de matières refusées:

- Résidus verts
- Matériaux de construction
- Déchets dangereux
- Sacs ou bacs de déchets

Maximum par adresse:

4,5 m<sup>3</sup> de matériaux

8 pneus avec jantes

Ce service est offert aux résidences et chalets seulement.

Les 4 écocentres du territoire demeurent également accessibles toute l'année.

Merci de poser les bons gestes pour notre environnement

**Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**



## APPEL D'URGENCE

La Sûreté (SQ) retirera progressivement les lignes téléphoniques 310-4141 et \*4141 à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026, au profit du 9-1-1 pour toutes les urgences. Cette mesure, visant à moderniser les communications, concerne les régions, les autoroutes et les zones de remorquage exclusif où la SQ est responsable.

Ponts clés sur la fin de la ligne 4141.

\*Date de début :

Le démantèlement commence de façon progressive par région dès le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Nouvelle procédure :

\*Pour toute urgence, collision ou besoin de la SQ, les citoyens doivent désormais composer le 9-1-1.

Pourquoi ce changement :

Les ligne 4141 utilisent une technologie désuète qui ne permet pas la géolocalisation précise de l'appelant contrairement au 9-1-1 de nouvelle génération.

\*Période de transition :

Un message automatisé informera les usagers de la fermeture du service lors de la transition.

\*Appels non urgents :

Pour les appels non urgents, la SQ suggère de contacter directement le poste de police local, Sûreté du Québec au Témiscouata : 418-899-675.

**APPEL  
D'URGENCE**

Témoïn ou victime  
d'une **situation d'urgence?**

**Composez le 911!**

**COMPOSEZ  
LE  
911**



À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, les numéros  
310-4141 et \*4141 ne seront plus en fonction.

**APPEL  
NON URGENT**

Besoin de joindre  
la Sûreté du Québec  
pour une **situation non urgente?**

**Communiquez avec votre POSTE!**

**JOIGNEZ  
VOTRE POSTE**

# QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

## CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Morneau-Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Mathieu Briand, Conseiller siège 4

Marie-Pier Morneau, Conseillère siège 5

Josiane Lauzier, Conseillère siège 6

## OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

## COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse..... 854-2260 poste 105 ..... [mairie@saintlouisduhaha.com](mailto:mairie@saintlouisduhaha.com)

Marie-Josée Corbin, Directrice générale greffière-trésorière  
854-2260 poste 101 ..... [direction@saintlouisduhaha.com](mailto:direction@saintlouisduhaha.com)

Marie-Hélène Morneau, Directrice générale adjointe  
854-2260 poste 102 ....., [sec-adm@saintlouisduhaha.com](mailto:sec-adm@saintlouisduhaha.com)

Josée Corbin, adjointe administrative ..... 854-2260 poste 109 ... [municipalite@saintlouisduhaha.com](mailto:municipalite@saintlouisduhaha.com)

Nicolas Gagnon, ... Travaux publics ..... 860-7243..... [garage@saintlouisduhaha.com](mailto:garage@saintlouisduhaha.com)

Diane Bossé, Coordonnatrice en loisirs .... 854-2260 poste 103..... [loisirs@saintlouisduhaha.com](mailto:loisirs@saintlouisduhaha.com)

Sébastien Bérubé, Directeur Incendies .... 551-0737 ..... [directeur-incendie@saintlouisduhaha.com](mailto:directeur-incendie@saintlouisduhaha.com)

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale ..... 899-6725 poste 4428 ..... [lbeaulieu@mrctemis.ca](mailto:lbeaulieu@mrctemis.ca)

## BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal ..... 854-2260

Garage municipal ..... 860-7243 (cell)

Centre des loisirs. .... 854-2260 # 104

Bibliothèque ..... 854-2260

Bureau de poste ..... 854-2539

Fabrique ..... 854-3513

Bureau ouvert seulement le mardi en après-midi

## HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi ..... 9h à 12h - 13h à 16h30

Mardi ..... 9h à 12h - 13h à 16h30

Mercredi ..... 9h à 12h - 13h à 16h30

Jeudi ..... 9h à 12h - 13h à 16h30

Vendredi ..... FERMÉ

## HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi ..... 18h30 à 20h

## VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est publié à tous les mois et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.

# JUIN 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<b>1<sup>er</sup></b> Séance du conseil municipal à 20h à la salle municipale Début des inscriptions collecte des encombrants 1 866798-7438 ou ridt.ca	<b>2</b>	<b>3</b> Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>4</b> BUREAU MUNICIPAL FERMÉ Partie de balle lente de la ligue masculine du KRTB à 20h Rivière-Bleue vs St-Louis	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>8</b> Diner et AGA Cercle des fermières à la salle municipale	<b>9</b>	<b>10</b> Bibliothèque 18h30 à 20h Rencontre de parents pour le camp de jour 19h au Centre des loisirs 0	<b>11</b> Gym-Cerveau à 13h salle municipale Réunion Chevaliers de Colomb 19h30 salle municipale	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>15</b> 3e versement de taxes Séance spéciale du dépôt du bilan à 19h à la salle municipale	<b>16</b> Activité / échange gratuite / 50 ans et plus 13h30 à 15h salle municipale FADOQ Bas-Saint-Laurent	<b>17</b> Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>18</b>	<b>19</b> Dernière journée des inscriptions collecte des encombrants 1 866798-7438 ou ridt.ca	<b>20</b>
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b> Activités Fête Nationale par le Comité des loisirs stationnement bureau municipal	<b>24</b> BUREAU MUNICIPAL ET BIBLIOTHÈQUE FERMÉS CONGÉ FÊTE NATIONALE	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
<b>28</b>	<b>29</b> Début du camp de jour RIDT / Journée de la collecte des encombrants pour les personnes inscrites	<b>30</b>				